



8h45 | site interadministratif
12h30 | Dreal Dreetts

CONFÉRENCE RÉGIONALE 
LOGISTIQUE

**LES
ATELIERS**



**24
MARS
2022**

**AMÉNAGEMENT
LOGISTIQUE**

**TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

Programme de la matinée

Introduction (*ADEME*)

L'intégration d'un volet Logistique au SRADDET
(Région BFC)

Témoignages :

Transition énergétique (*Gaz'up*)

Aménagement logistique (*Sedia*)

Ateliers

Introduction

Blandine AUBERT

Directrice Régionale de l'ADEME

L'intégration d'un volet Logistique au SRADDET

Gilles LEMAIRE

Région Bourgogne – Franche-Comté

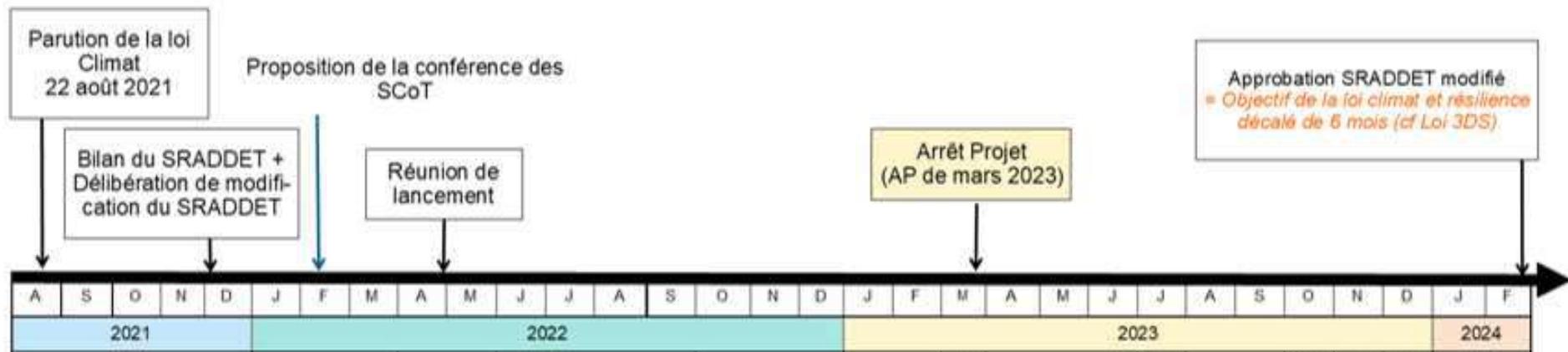
Chef du service Prospectives

SRADDET – ICI 2050 POINT SUR LA PROCÉDURE DE MODIFICATION

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE ET IMPACT POUR LE SRADET

Obligation de modification :

- ✓ 1 an pour engager son évolution par modification ou révision (au plus tard août 2022)
- ✓ Entrée en vigueur du nouveau SRADET au plus tard en février 2024



LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE ET IMPACT POUR LE SRADDET

Délibération de modification du schéma prise le 17/12/2021 sur le périmètre rendu obligatoire par la loi :

- Intégration des **objectifs de Zéro Artificialisation Nette**
- Adjonction d'un **volet « logistique »**
- Actualisation de la **partie déchets**

LE ZAN EN QUELQUES MOTS

- ✓ Deux modèles de mise en œuvre à distinguer :
 - **période 2021-2030** : réduction de la consommation d'espace (au sens ENAF des documents d'urbanisme)
 - **périodes suivantes** : réduction du rythme de l'artificialisation (modalités à définir par décret)

- ✓ Pour la première période, la réduction doit être au **minimum de 50 %** par rapport à la période de 10 ans précédant la loi (2011-2020)

LE ZAN EN QUELQUES MOTS

- ✓ Echelle d'appréciation : documents de planification
 - **modification des SRADDET puis,**
 - **modification des SCoT/PLUi et autres documents d'urbanisme**

- ✓ Le ZAN ne s'apprécie donc pas à l'échelle du projet (projet par projet) mais doit se mettre en œuvre progressivement dans les documents d'urbanisme.

LE ZAN DANS LE SRADDET

- ✓ Etat de référence de la consommation d'espace sur la période 2011-2021 (travail en cours avec les agences d'urbanisme)
- ✓ Définition des « parties » du territoire régional (devant accueillir des objectifs différenciés)
- ✓ Définition des éventuels « projets d'envergure régionale »
- ✓ Analyse et prise en compte des propositions de la conférence des SCoT

In fine : fixation d'une cible chiffrée pour chaque partie du territoire.

- ✓ Introduction du sujet dans le SRADDET par la loi climat et résilience :

Le SRADDET fixe également « *les objectifs de moyen et long termes sur ce territoire en matière de **développement et de localisation des constructions logistiques**. Il tient compte des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère de ces constructions et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles, et forestiers.* »

LA LOGISTIQUE ET LE SRADDET

- ✓ Traitement du sujet essentiellement sous l'angle « aménagement-foncier »,
- ✓ Travail en inter régions,
- ✓ Objectifs à articuler avec les travaux de la Conférence régionale de la logistique

LES SUITES DE LA DÉMARCHE DE MODIFICATION DU SRADDET

- ✓ Événement de lancement début mai
- ✓ Volonté politique forte de travailler en concertation avec les territoires :
 - Concertation préalable sur les enjeux de la modification
 - Concertation territoriale ciblée de juin 2022 à janvier 2023

Transition énergétique

Arnaud BILLEK

Gaz'up



L'énergie du transport durable

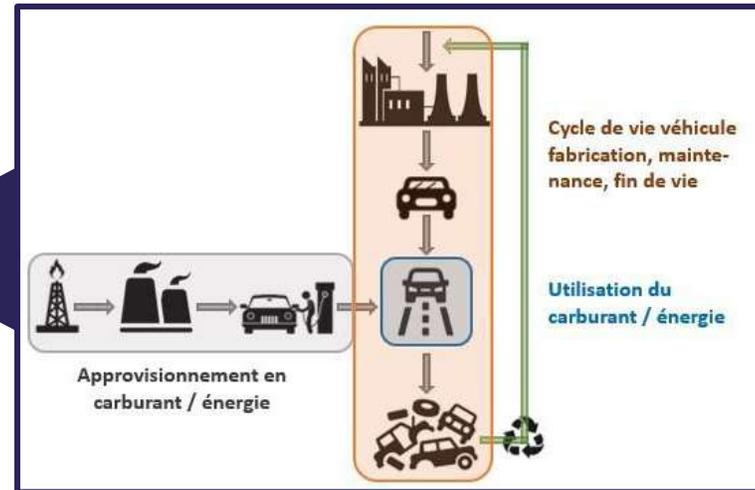


TEMOIGNAGE

24/03/2022

LES TECHNOLOGIES DU TRM

- Le BIO Diesel
- L'éthanol
- Camion hybride
- Camion électrique rechargeable
- Camion électrique par catenaire
- Hydrogène
- Gaz naturel véhicule



CRITERES DE CHOIX



IMPACT DU CHANGEMENT SUR L'OFFRE

- **Coût total de détention (CTD)**

Il ne suffit pas de comparer les prix. Si un carburant est moins cher mais moins efficace, il pourrait en fait se révéler plus coûteux. Les économies de carburant couvriront-elles le coût de l'équipement et des véhicules supplémentaires ? Quel est la dépendance du plan de financement au regard des incitations fiscales ? Quels sont les services associés, les frais d'entretien, les prix de l'électricité, la valeur de revente des actifs, l'impact sur les assurances ?

- **Le cadre d'exploitation (EXP)**

Changer de carburant, c'est aussi intégrer de nouvelles contraintes d'exploitation liées aux spécificités techniques de la solution choisie. Quelle autonomie entre deux ravitaillements ? Quelle durée pour faire un plein ou une recharge ? Quel impact sur la capacité de chargement (PTCA) ? Quel impact sur les conditions d'accessibilité et le taux d'utilisation des véhicules ? Comment cette exploitation modifie-t-elle la gestion des ressources humaines (en positif ou en négatif).

CRITERES DE CHOIX

INCITATIONS AU CHANGEMENT PAR LA DEMANDE

- **La demande sociale**

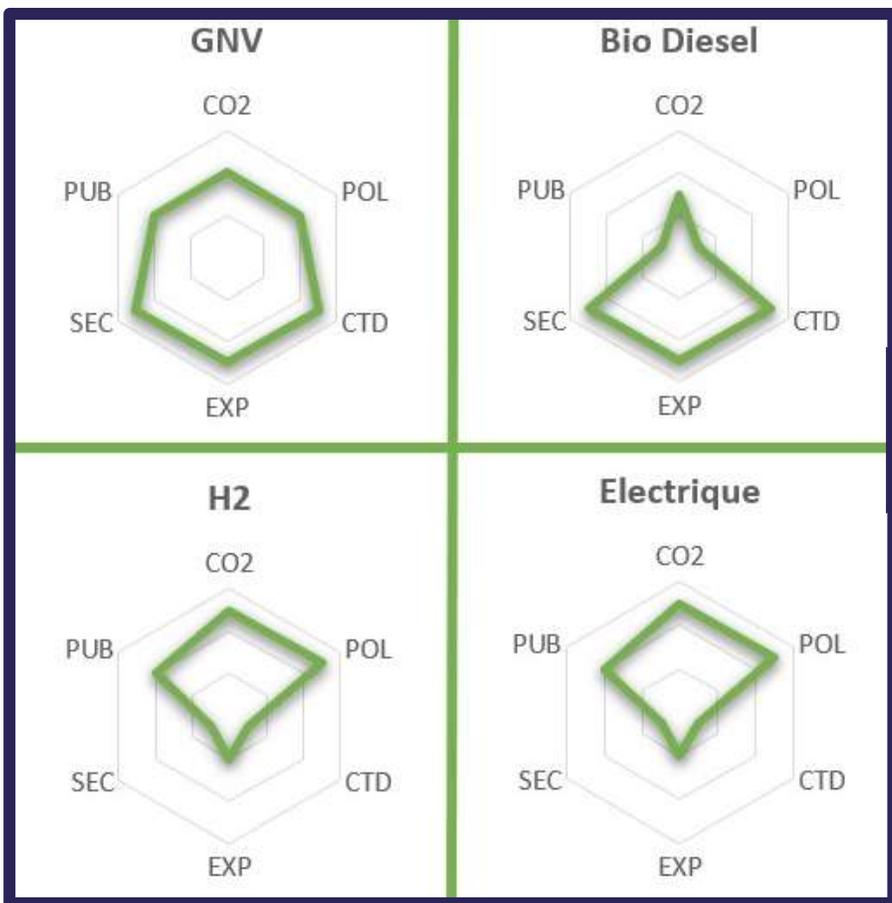
La demande sociale pour l'adoption de nouvelles technologies en matière de transport se traduit de différentes manières. Objectivement elle se traduit à travers l'engagement des collectivités locales, les réglementations contraignantes, la fiscalité (principe pollueur-payer) ou les subventions (pour la mise en œuvre de technologies vertueuses). Elle se traduit aussi au sein même de l'entreprise à travers un engagement personnel du chef d'entreprise ou du responsable transport, ou par le climat social de l'entreprise (attractivité, quête de sens, etc.).

- **La politique commerciale**

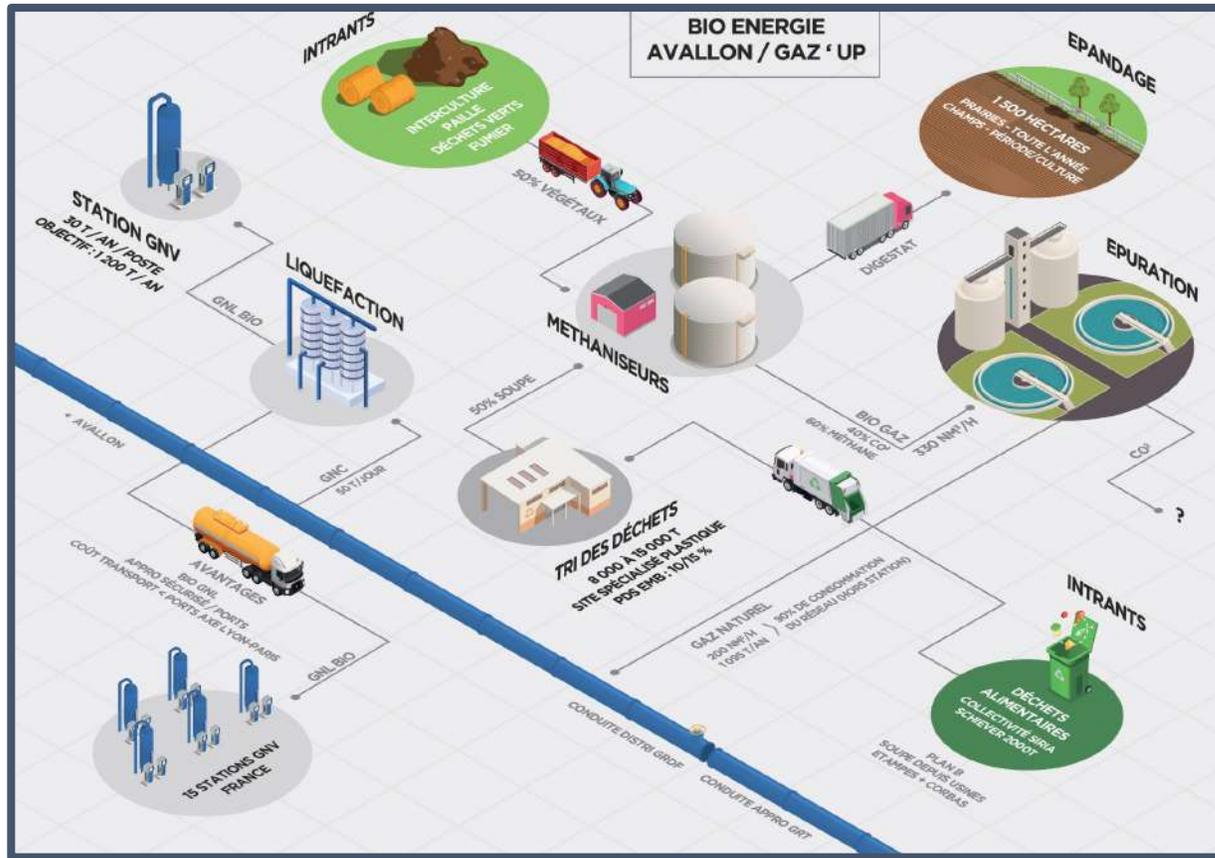
La demande des clients reste le déterminant numéro 1 de la conversion de flotte. L'expérience montre néanmoins que ce n'est pas nécessairement une bonne chose. En effet, les clients ne sont pas toujours prêts à assumer les aléas ou les surcoûts qui peuvent survenir. Le transporteur peut se retrouver bien dépourvu quand il n'est plus soutenu par son client.



CRITERES DE CHOIX



ET DEMAIN ...



- PROPRE
- RENOUVELABLE
- ECONOMIQUE
- NEUTRE
- LOCALE
- ECOLOGIQUE

Aménagement logistique

Thomas ROBER

Sedia

Ateliers de la Conférence Régionale de la Logistique DREAL BFC

24 mars 2022





CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 17 administrateurs

GOUVERNANCE :

- PDG : Vincent FUSTER
- DGD : Bernard BLETTON

ACTIONNARIAT :

- CD25- CD 39 – CD70
- Ville de Besançon & GBM
- Ville de Montbéliard & PMA
- Ville de Lons & Ecla ...
- Ville de Vesoul, Lure, Luxeuil, Gray... collectivités du département 70,
- CDC,
- CE, CA, CIC, Dexia
- CCI 25-39-70,
- ...

CAPITAL :

- 15 M€

CHIFFRE D'AFFAIRE 2021 :

- 6,7 M€

SALARIÉS :

- 42 ETP réunis sous l'UES sedia-T25-G25 (82 personnes)
- sedia s'appuie sur le GIE Groupe25 pour ses fonctions supports

sedia est une Société d'Economie Mixte créée en 1958.

Elle est détenue en majorité par des collectivités (53 %).

Elle intervient sur le territoire des 3 départements de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura.

Les agences de sedia sont réparties sur 4 sites (Besançon (siège social), Vesoul, Montbéliard et Lons le Saunier).

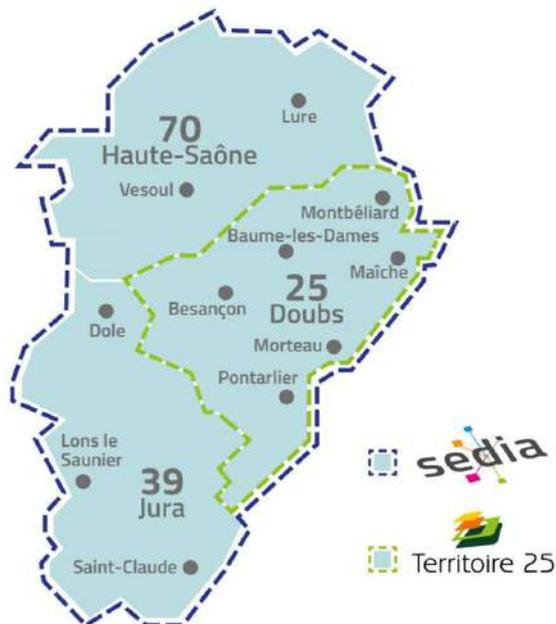
Elle a trois grands domaines d'activités :

- **l'aménagement** : 2 agences géographiques (Nord et Sud),
 - Aménagement de quartiers d'habitat, de zones d'activités, requalification de centres bourgs, etc. ... ,
- **la construction** : 3 agences métiers (construction publique, promotion immobilière, immobilier d'entreprises),
- **la gestion** : 2 agences de prestation de services pour l'ensemble des EPL de la grappe franc-comtoise (administration de sociétés, gestion locative).

L'ÉCONOMIE MIXTE AU SERVICE DES TERRITOIRES DU DOUBS, JURA ET DE LA HAUTE SAÔNE» AMÉNAGEUR ET CONSTRUCTEUR



sedia & Territoire 25
UN TERRITOIRE ÉLARGI ET DES COMPÉTENCES ACCRUES



« LA GRAPPE »

■ LES PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX DE L'AMENAGEUR

Demande croissante des acteurs de la logistique

Offre décroissante (moins d'extension urbaine)

Image de la logistique dégradée auprès de certains élus

Demande de réindustrialisation, *concurrence économique*

Contexte législatif durcit (ZAN), implication associative et citoyenne renforcée

Contexte général contradictoire

Besoins croissants en logistique (achats en ligne),

Energies et mobilités sous contraintes,

Surfaces agricoles sanctuarisées,

Emploi à sédentariser

Contexte technique et normatif complexifié

Objectifs poursuivis:

- Accompagner la création d'emploi et de valeur, le développement des territoires

- Fidéliser les entreprises et les salariés sur les territoires

- Préserver les surfaces agricoles, les ressources, le biotope...

■ LES RÉPONSES OPÉRATIONNELLES

Extensions

Création et Animation d'Association Syndicale Libre de zone afin de créer une identité de site

Travail sur les prescriptions architecturales paysagères énergétiques et urbaines de constructibilité, chantier vertueux, modes de gestion soutenable

Travail sur les flux de mobilité, modes doux, (Plan Déplacement Entreprise, Plan Déplacement de Zone), stationnement

■ LES RÉPONSES OPÉRATIONNELLES

Requalification urbaine

Programmation d'opérations mixtes intégrant des éléments logistiques (derniers kilomètres)

Identification et détection des fonciers à potentiel, qualifiés / besoins dans la chaîne de valeur logistique

Travail de Mutabilité/Evolutivité des espaces et des bâtiments en friches

Création d'une offre globale foncière (services aux entreprises, salariés, communication, mutualisation d'achats de prestations...)

■ LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

Avec les acteurs de la logistique

Comprendre les besoins et les attentes, la chaîne de création de valeur

Accompagner les mutations de la profession

Produire une offre globale adaptée

Avec les acteurs des territoires, élus et prescripteurs

Anticiper les créations de friches, identifier les contraintes, les potentiels fonciers

Intégrer la programmation logistique dans des sites mixtes, organiser un éco système économique global vertueux (entreprises, salariés, usagers)

■ LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

Objectif:

Valoriser l'activité logistique et les opportunités liées

Par un travail sur les domaines suivants:

Energies, agriculture urbaine, cycle de l'eau préservé

Economie circulaire et circuits courts, construction vertueuse, mobilités et transports

Réemploi de surfaces commerciales, industrielles...

OPERATIONS D'ILLUSTRATION

AMÉNAGEMENT

Technoland – MONTBELIARD

Extension

L'opération d'aménagement

Concédant : Pays de Montbéliard
Agglomération

Concessionnaire : sedia

177 Ha
dont 85 Ha cessibles

58 M€ HT

Durée de la concession : 20
ans
(2007 – 2027)

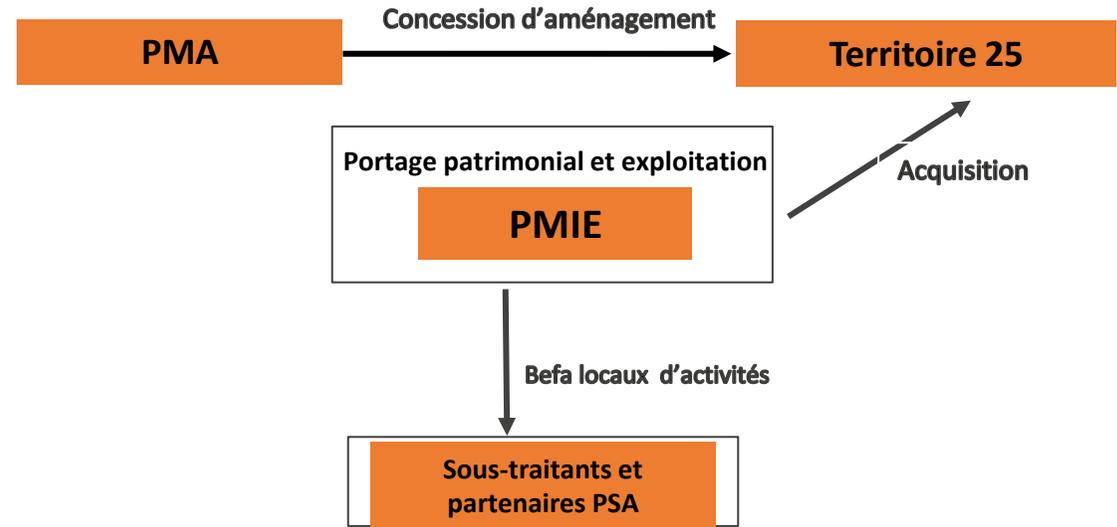
La Zone d'Aménagement Concerté Extension de Technoland, initiée par PMA, est localisée sur le territoire communal d'Allenjoie, de Brognard et de Dambenois et couvre une surface d'environ 177 hectares.

Les travaux d'aménagement de la phase 2, d'environ 35 ha, ont débuté en 2020 et achevés mi 2021 pour permettre l'installation courant 2021 de l'usine de production de FAURECIA (systèmes d'échappement).



PSA Nord – MONTBELIARD

Revitalisation de friche



L'opération d'aménagement

Concédant : PMA

Concessionnaire : Territoire 25

26 Ha

15,1 M€HT

Durée de la concession : 6 ans
(2015 – 2021)

L'opération Parc d'activités Industrielles

Maîtrise d'ouvrage : SEM PMIE

85.000 M² reconvertis

20 M€HT



Technoland – MONTBELIARD

Construction bâtiment (Faurecia)

SCCV
IH2

sedia

SEM.PMIE
Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises

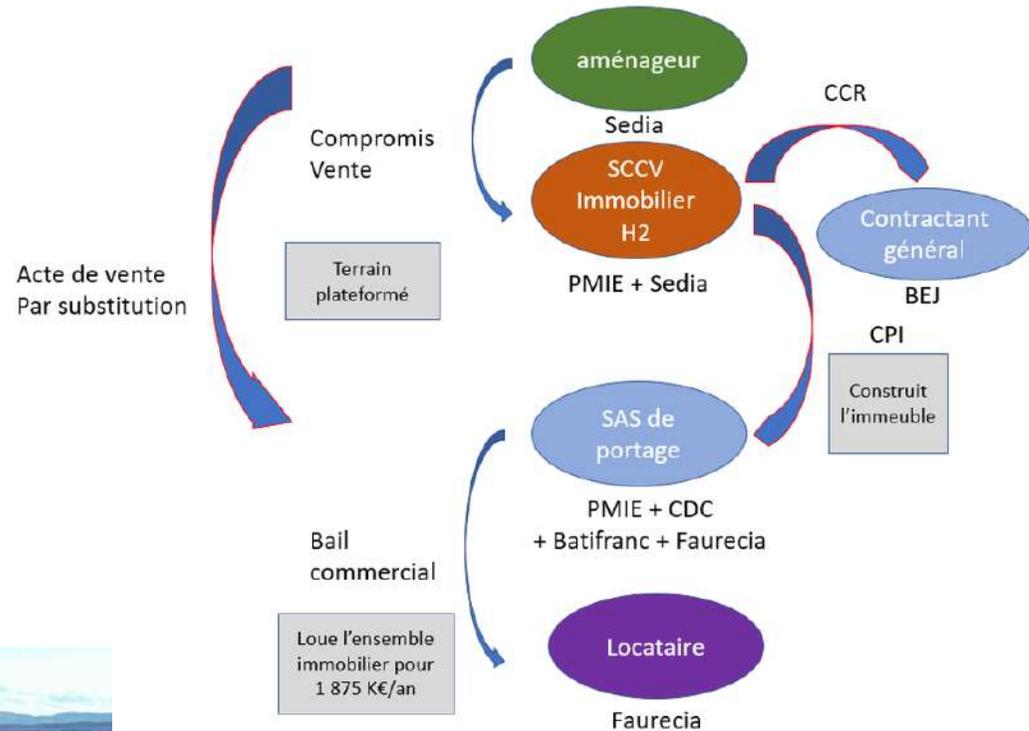
L'opération

Construction d'un bâtiment d'activité sur la zone de Technoland à Etupes, constitué d'une zone de production + d'une zone tertiaire.

22 590 M²

31 M€HT

livraison novembre 2021



AMÉNAGEMENT

INNOVIA - Dole

Offre foncière

L'opération d'aménagement

Concédant : Syndicat Mixte du Pôle Innovia

Concessionnaire : sedia

51 ha de surfaces cessibles en trois typologies:

- Grands lots
- Lots industriels
- Lots tertiaires et petites implantations

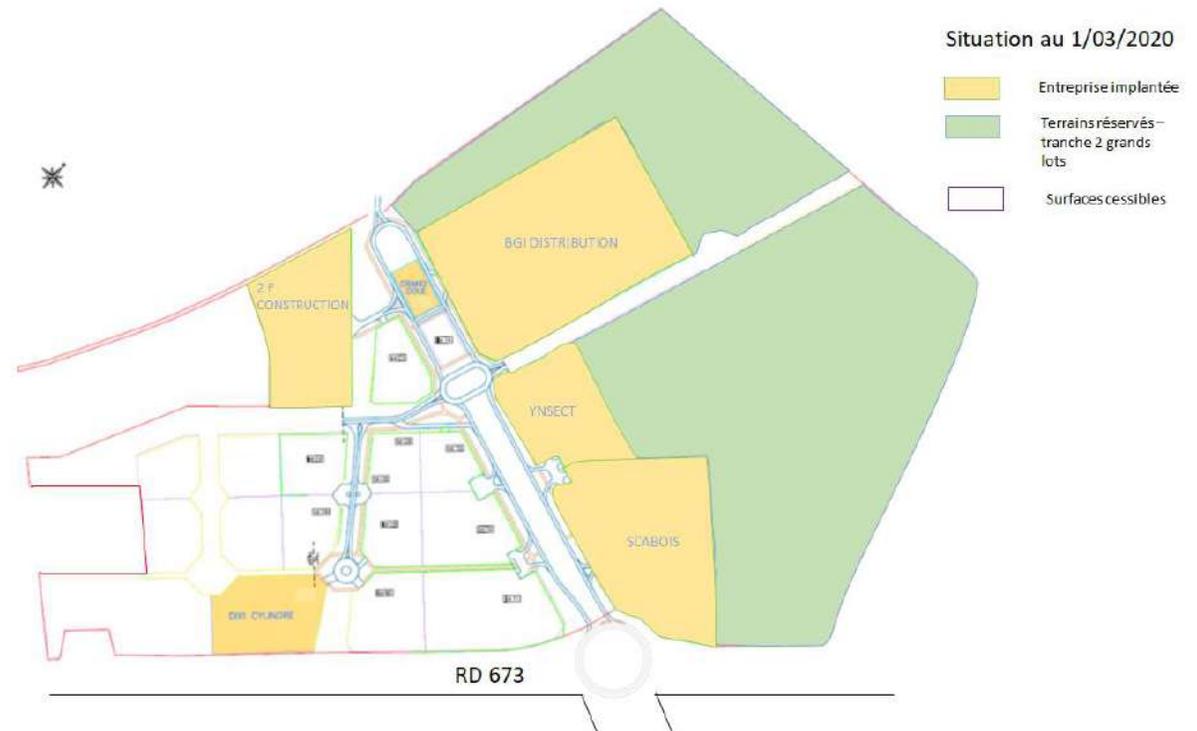
23 M€ HT

INNOVIA
POLE ECONOMIQUE GRAND DOLE JURA



Située au sud-ouest de l'agglomération Doloise, Innovia est une opération de création d'une offre foncière à vocation économique destinée à accueillir principalement des entreprises novatrices dans le domaine des technologies de l'environnement, reconnue zone d'intérêt régional et départementale et certifiée ISO 14001.

Eco conçue, Innovia permet aux entreprises s'y installant de bénéficier d'un cadre de travail valorisé et d'une visibilité unique dans la région, au carrefour de voies de communication autoroutière, aérienne et fluviale. La seconde tranche, qui démarre cette année, permettra d'accueillir le siège social national et un entrepôt logistique de Colruyt France.



Ateliers

Transition énergétique

Groupe 1 : salle NEVERS

Groupe 2 : salle AUXERRE

Groupe 3 : salle MACON

Aménagement foncier

Groupe 1 : salle NIEPCE

Groupe 2 : salle AMPHI

Groupe 3 : salle COLETTE

Conclusion : la suite de la démarche

Jacques CORBET

DREAL Bourgogne Franche-Comté

Département Intermodalité - Déplacements

Service Transports - Mobilité